

MINISTERE D'ETAT, MINISTERE
DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

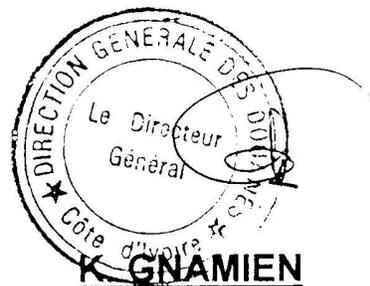
DIRECTION GENERALE DES DOUANES

CIRCULAIRE N° 1258 /DU 22 FEV 2005

Objet : Renouvellement de l'agrément à l'entrepôt fictif.

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble des services qu'à issue de la séance du 20 janvier 2005, le comité d'agrément à l'entrepôt fictif a décidé du renouvellement de l'agrément au régime de l'entrepôt fictif des sociétés ci-après :

COCITAM	P.329
SADOFLOSS	P.200
PREMOTO	P.171
STEPC	P.126
SOCIDA	P.256
SIEM	P.269.



AMPLIATION

-Direction de l'informatique.